

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUVIE-JUZON DU 12 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le douze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

**Étaient présents** : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Christine GARROCQ, Edgar LACROIX,

**Ont donné pouvoir** : Paul LAMOURE à Anne-Marie BARRAQUE

**Étaient excusés** : Hervé LOUSTALET, Paul LAMOURE, Pierre HELIP-CASSIE, Jean-Pierre GABASTON, Christian LASSALLE, Chantal HUSTE-MIRASSOU

**Secrétaire de séance** : Hélène COUSTEY-SEMPERE

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Travaux local Edelweiss
- Travaux d'entretien de la piste de Jaout avec le Syndicat de Lys/Sainte-Colome
- Questions diverses

Les votes se dérouleront au scrutin public.

### **Question n° 1 : TRAVAUX LOCAL EDELWEISS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 34 600 € a été accordée à la commune au titre de la DETR pour la réhabilitation de l'ancienne usine de tissages, située avenue Pasteur.

Il présente 2 devis d'architectes pour assister la commune pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des plans et la préparation du dossier de consultation des entreprises.

Madame ISSALY a présenté un devis de 6 400 € HT et Monsieur VIGNES 10 200 €HT.

Monsieur le Maire propose de valider le choix de Madame Florence ISSALY, comme architecte pour la réalisation de plans et la préparation du dossier de consultation des entreprises pour le projet de réhabilitation de l'ancienne usine de tissages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de valider le choix de Madame Florence ISSALY, comme architecte pour la réalisation de plans et la préparation du dossier de consultation des entreprises, pour le projet de réhabilitation de l'ancienne usine de tissages.

**PRECISE** que le montant des honoraires s'élève à 6 400 € HT, soit 7 680 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce projet.

**PRECISE** que les crédits seront prévus au budget.

### **Question n° 2 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA PISTE DE JAOUT AVEC LE SYNDICAT DE LYS/SAINTE-COLOME**

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le Président du Syndicat de LYS / SAINTE-COLOME, pour définir les travaux d'entretien à réaliser sur la piste qui mène au massif de Jaout.

Une visite sur site a permis de définir les tronçons prioritaires à traiter tout en portant une attention particulière dans la méthode et les actions pour préserver l'environnement.

Le coût des travaux sera d'environ 3 000 € HT à partager entre la commune de Louvie-Juzon et le Syndicat de

Lys/Sainte-Colome.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** la réalisation de travaux d'entretien de la piste de Jaout en collaboration avec le Syndicat de LYS / SAINTE COLOME.

**CHARGE** le Maire de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer l'ensemble des actes administratifs pour ce faire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter une question à l'ordre du jour. Les membres acceptent à l'unanimité.

### Question n° 3 : Décision modificative

Lors de la précédente séance, l'assemblée avait délibéré concernant la participation aux travaux de la piste de Jaout avec la commune de Castet et le Syndicat de Lys Sainte-Colome.

Le Service de Gestion comptable a informé hier que la dépense devait s'imputer en investissement.

Il est donc proposé de transférer la somme inscrite au budget en fonctionnement au chapitre 65 vers la section d'investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative proposée.

### Questions diverses :

- Carrière : Monsieur le Maire présente au conseil municipal les observations mises en ligne pour l'enquête
- ONF : Plan de gestion
- Compte-rendu de la Réunion ordures ménagères
- Jaout : Installation eau et téléphone

Séance levée à 19h30

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées du 2025-31 à 2025-33.

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--